

FORMATION POUR ELECTRICIEN**Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau BE Vérification****LIEU DE FORMATION**

En vos locaux ou en
salle réservée par NB
Formation, partout en
France

DURÉE

2 jours (14
heures)

EFFECTIF

10 participants
maximum

**ORGANISME CERTIFIÉ
QUALITÉ****PRÉSENTATION**

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI ?

Tous collaborateurs électriciens opérant dans le domaine de la très basse (0 à 50Volts) et basse tension (de 50 volts à 1 000 volts) et dont les activités les amènent à procéder à des vérifications réglementaires sur tout ou partie d'une installation électrique (conformité normative). Les vérifications ne nécessitant ni démontage, ni remplacement, ni consignation.

PRÉREQUIS

Les participants doivent posséder des compétences liées aux métiers de l'électrotechniques et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.
- Être en capacité d'utiliser des appareils de mesure de grandeur électrique.

OBJECTIFS

Cette formation prépare les collaborateurs électriciens à être habilités par leur employeur pour les opérations d'ordre électrique correspondant à ce niveau d'habilitation, sur des installations électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2, norme NF C 18-510),
- De connaître et d'appliquer les prescriptions de la norme NF C 18-510 (2012, amendement A1 de 2020) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2, norme NF C 18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2, norme NF C 18-510),
- De reconnaître les organes électriques et leurs différentes fonctions (séparation, commande, protection des personnes et du matériel) (Article D.2.7.2, norme NF C 18-510),
- De réaliser des vérifications (Article 11.4.2 norme NF C 18-510),
- De connaître les interactions possibles entre opérateurs de niveau d'habilitation différent (Article D.3.1.9.2, norme NF C 18-510),
- De mettre en place, vérifier et utiliser des équipements de protections individuelle et collectives (Article D.2.7.2, norme NF C 18-510),
- D'appréhender les instructions de sécurité spécifique aux vérifications (Article 11.4 norme NF C 18-510),
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NF C 18-510).

BASE RÉGLEMENTAIRE

- Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du Code du travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010)
- Norme NF C 18-510 (2012) et son amendement A1 (2020)
- Documents INRS ED 6127 et ED 6187

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NF C 18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

Le titre d'habilitation est établi et délivré par l'employeur, sur la base de l'avis après formation (article R. 4544-10 du Code du travail).

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES**1. Thématiques théoriques****Module 2 Référentiel INRS : Thèmes communs**

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques**Module 11 - Référentiel INRS**

- Fonction des matériels électriques : Coupure, protection, commande, séparation,
- Chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes,
- Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation,
- Documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

MODALITÉ D'ÉVALUATION :**Théoriques**

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

Pratiques

- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail,
- Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou de vérification,
- Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications,
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi l'intégralité de la formation (14 heures),
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Délai d'accès : la date de la session est fixée avec vous lors du devis, selon vos disponibilités et celles du formateur.
- Tarif : sur devis, selon le nombre de participants et le lieu de la formation.
- Financement : la certification qualité de NB Formation rend possible un financement par l'OPCO de votre entreprise ; la demande est déposée par votre entreprise.
- Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap, Nicolas Beaumont, au 06 38 27 52 65, pour étudier ensemble les adaptations possibles.
- Contact : NB Formation, 06 38 27 52 65, contact@nb-formation.com, nb-formation.com

CERTIFICATION QUALITÉ

NB Formation est un organisme de formation certifié qualité au titre des actions de formation (certificat ICPF n° B01765, consultable sur nb-formation.com). Déclaration d'activité n° 75240194824 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

NB Formation, SAS

SIRET 840 365 118 00016, RCS Périgueux

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75240194824 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

